



L'électricité verte : Guide d'achat

La production de l'électricité nécessaire pour accomplir nos activités quotidiennes peut avoir un éventail d'incidences négatives, notamment être la source de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de mercure (avec leurs effets concomitants sur la santé humaine et l'environnement), de même qu'occasionner la destruction d'habitats et l'épuisement de précieuses ressources non renouvelables. L'ensemble de la société commence à réclamer de l'électricité dont la production a moins de répercussions sur l'environnement, or la production d'« électricité verte » donne suite à cette réclamation.

EN QUOI CONSISTE L'ÉLECTRICITÉ VERTE?

L'électricité verte s'entend de l'électricité produite à partir de ressources renouvelables et qui a un impact minimal sur l'environnement. Cette catégorie d'électricité atténue donc les risques auxquels les formes de production non écologiques exposent la santé humaine et l'environnement en offrant les mêmes caractéristiques que les autres types d'électricité. Bien que sa définition puisse varier d'un pays à un autre, il s'agit généralement d'une électricité produite à partir de ressources renouvelables telles que le vent, le soleil (y compris l'énergie photovoltaïque), l'hydraulique (avec des répercussions limitées), les ressources géothermiques (avec de faibles émissions), la biomasse (selon les techniques de production durables et à faibles émissions) et les biogaz.

Mode de production et émissions évitées

Lorsqu'une centrale produit de l'électricité, peu importe le procédé de production, celle-ci est transportée sur le réseau jusqu'à ses usagers. En résumé, ce qui caractérise l'électricité verte, c'est son mode de production et les émissions atmosphériques qu'elle permet d'éviter, du fait qu'une moins grande quantité d'électricité est produite à partir de combustibles fossiles.

POURQUOI DOIT-ON ACHETER DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE?

Contrairement à l'électricité produite avec des méthodes classiques, l'électricité verte est avantageuse pour l'environnement. Les centrales qui produisent de l'électricité à partir de ressources renouvelables dont l'exploitation a peu d'incidences sur l'environnement ne font pas que produire de l'électricité, elles polluent moins. Chaque mégawatt-heure (MWh) d'électricité que produit une telle centrale connectée à un réseau régional constitue un MWh de moins à avoir été produit à partir de ressources classiques. À l'inverse d'une centrale alimentée par des ressources renouvelables, pour produire la même quantité d'électricité, une centrale alimentée par du combustible fossile, à savoir du charbon, du mazout ou du gaz naturel, rejette du dioxyde de carbone, des particules et d'autres polluants.

Exigences gouvernementales

Certains organismes gouvernementaux exigent maintenant qu'une proportion déterminée de l'électricité qu'ils achètent soit produite à partir de ressources énergétiques renouvelables. Par exemple, aux États-Unis, l'*Energy Policy Act* (Loi sur la politique de l'énergie) édictée en 2005 impose aux organismes fédéraux, à compter de l'exercice 2007, d'acheter 3 % d'électricité verte par rapport à la quantité qu'ils consomment, et d'augmenter cette proportion à 7,5 % en 2013.

COMMENT DISTINGUE-T-ON L'ÉLECTRICITÉ VERTE?

Une fois que de l'électricité est distribuée dans un réseau régional, il n'est plus possible de savoir à partir de quelle ressource elle a été produite. Certains fournisseurs offrent de l'électricité verte directement à leurs clients, mais n'importe qui peut en acheter grâce aux certificats d'énergie renouvelable (également



appelés « ÉcoLogo »). Avant d'acheter de l'électricité ou des certificats, il est préférable de s'assurer qu'ils sont homologués et vérifiés par un tiers indépendant. Des organismes et sociétés offrent un tel service au Canada comme aux États-Unis (voir l'exposé ci-après).

QUE SONT LES CERTIFICATS D'ÉNERGIE RENOUELABLE?

Les certificats d'énergie renouvelable (CER) attestent des technologies et des caractéristiques environnementales associées à la production d'un MWh d'électricité à partir de sources renouvelables. On peut distinguer ces caractéristiques de l'électricité et les transférer ou les vendre à titre de produit distinct. Si les caractéristiques ne sont pas assimilées à l'électricité, celle-ci n'est plus considérée « verte ». Les CER permettent aux habitants d'une région de tirer parti des avantages de l'électricité verte même s'ils ne peuvent pas s'en procurer directement ou si aucune centrale n'en produit dans cette région. Ces certificats permettent donc aux usagers d'atténuer les effets néfastes de leurs activités sur l'environnement et de soutenir la production durable d'énergie.

Les CER offrent également aux consommateurs un moyen de veiller à ce que les avantages environnementaux de l'électricité verte soient préservés et qu'ils ne soient exploités qu'une seule fois. Cela signifie que personne d'autre que le détenteur d'un certificat ne peut réclamer ces avantages ou les exploiter.

Conformité et homologation

Bien qu'il existe plusieurs définitions de l'électricité verte et des CER, bon nombre d'organismes indépendants qui œuvrent dans ce domaine ont formulé de telles définitions après avoir mené des recherches pour déterminer ce qui était « vert » et ce qui ne l'était pas. En outre, des programmes comme ÉcoLogo^M et Green-e, administrés par des organismes indépendants, par souci de conserver leur crédibilité, ont vérifié si l'électricité et les CER étaient conformes à leurs définitions, et ont homologué par la suite certains produits de façon officielle.

COMMENT VOTRE ORGANISATION PEUT-ELLE ACHETER DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE?

Un acheteur doit accomplir une démarche en six étapes pour acheter de l'électricité verte.

1. Dresser une liste des principaux ministères et décideurs

Il est important d'obtenir la participation et le soutien des principaux intervenants au sein de votre organisation. Ceux-ci comprennent les cadres supérieurs qui cautionneront l'initiative, mais aussi les ministères et personnes qui sont en mesure d'offrir des connaissances spécialisées et les conclusions des recherches qu'ils ont déjà menées dans le but de contribuer à l'achat d'électricité verte.

Programmes indépendants de certification

ÉcoLogo^M

TerraChoice Environmental Marketing
800-478-0399
<ecologo@terrachoice.com>
Programme ÉcoLogo^M
<www.ecologo.org>



Green-e

Center for Resource Solutions
888-634-7336
<webmaster@green-e.org>

Programme de certification Green-e
<www.green-e.org>



2. Recueillir des données sur la consommation annuelle d'électricité

Il faut déterminer la quantité d'électricité qu'un organisme ou une société consomme vraiment. Pour ce faire, on doit connaître la consommation d'électricité de l'année précédente et savoir combien elle a coûté. À cette fin, on peut consulter les factures mensuelles de services publics que reçoit l'organisme ou la société, ou demander ces renseignements directement aux fournisseurs.

3. Déterminer les valeurs organisationnelles

→ Le prix

Le prix peut se fonder sur le coût du kilowatt-heure d'électricité verte ou sur le coût supplémentaire de cette électricité par rapport à celui de l'électricité ordinaire. Les CER sont généralement vendus en blocs correspondant à la valeur d'un certain nombre de MWh d'électricité.

→ Les ressources

Parmi les différents types d'électricité verte et les produits visés par les CER, certains peuvent varier selon la ou les sources d'énergie nécessaires pour les fabriquer, notamment les biogaz (dont les gaz d'enfouissement), la biomasse produite de manière durable et avec de faibles émissions, la géothermie à faibles émissions, l'hydraulique (avec des répercussions limitées), le soleil (y compris l'énergie photovoltaïque), les marées et les vagues (avec des répercussions limitées) et le vent. Bien que l'hydroélectricité soit une énergie renouvelable, les grandes centrales provoquent parfois le déplacement de collectivités, la destruction ou la dégradation d'habitats essentiels, dont des ruisseaux et des rivières, et portent préjudice aux populations d'espèces sauvages et de poissons indigènes. Un mécanisme permet d'évaluer une centrale hydroélectrique en se fondant sur les répercussions limitées qu'elle a sur l'environnement plutôt que sur sa taille. L'expression « hydroélectricité à répercussions limitées » permet de caractériser ces centrales dont l'exploitation est écologique.

→ Les nouvelles capacités comparées aux capacités existantes

Les consommateurs qui réclament de l'électricité qui provient de nouvelles centrales, peuvent soutenir et favoriser la mise en place de capacités supplémentaires de production d'électricité verte, et sont plus susceptibles d'acheter un produit qui contribue à réduire la quantité d'électricité produite à partir de combustibles fossiles. Il faut toutefois noter que même si l'on soutient les capacités existantes, cela favorisera la mise en place de nouvelles capacités en montrant qu'il existe un marché pour l'énergie verte.

→ La « teneur du produit »

Les offres d'électricité verte ne se limitent pas à l'électricité produite à partir de ressources renouvelables, car elles doivent en contenir au moins 1 % qui est généralement mélangé à de l'électricité produite à partir d'une combinaison de ressources disponibles sur le réseau (p. ex., à partir de combustible fossile ou d'énergie nucléaire).

4. Déterminer les solutions qui s'offrent

On doit commencer par demander aux fournisseurs locaux s'ils ont des solutions à offrir. Leurs offres pouvant varier, on doit s'assurer de la source et de la combinaison d'électricité verte. À cette fin, on peut consulter les listes de produits certifiés correspondant à l'électricité verte ou visés par les CER dans les sites Web d'ÉcoLogo^M et de Green-e. Ces sites permettent de mieux connaître les fournisseurs et de savoir où ils sont situés. Il faut s'appliquer à examiner les solutions qui s'offrent, aussi bien en ce qui a trait à l'électricité qu'aux CER. L'électricité verte caractérise deux choses à la fois, le courant lui-même et le fait que sa méthode de production est écologique. L'achat de CER permet aux usagers de tirer parti des caractéristiques de l'électricité verte même s'il n'est pas possible d'en obtenir dans leur région. On peut se procurer ces certificats auprès de négociants en électricité, de producteurs ou de courtiers. Les sites Web d'ÉcoLogo^M et de Green-e contiennent une liste de sociétés qui offrent de l'électricité verte et des CER.

5. Prendre une décision éclairée

Il est important d'élaborer une stratégie globale en vue d'acheter de l'électricité verte ou des CER. Grâce aux conseils qui suivent, il est possible de connaître les besoins des principaux intervenants, de surmonter la résistance interne (au sein d'un organisme ou d'une société), de convaincre les décideurs de la pertinence de l'achat, et de contribuer à généraliser les buts et politiques en matière d'environnement.

→ Les critères de sélection

On doit évaluer les ressources, la « teneur du produit » et l'âge de la centrale en fonction des valeurs de l'organisme ou de la société acheteuse d'électricité (tel que susmentionné à la troisième étape de la démarche). Les programmes de certification ÉcoLogo^M et Green-e exigent que ces renseignements soient mis à la disposition des consommateurs sur une « étiquette de produit » ou sur demande. Les étiquettes indiquent entre autres la combinaison de ressources, à quel moment la production a débuté (nouvelle production ou production existante)

et le pourcentage d'électricité verte comparativement à celui d'électricité ordinaire.

→ Le volume d'achat

Bien que l'on puisse avoir pour principal objectif de répondre aux besoins en électricité d'un organisme ou d'une société avec de l'électricité verte, il peut être judicieux de procéder par étapes, par exemple, acheter une quantité d'électricité verte qui va satisfaire seulement 25 % ou 50 % de ses besoins annuels, ou acheter assez d'électricité pour répondre aux besoins d'un service, d'un bâtiment ou d'une conférence. Certains fournisseurs sont ouverts à ce type d'arrangement.

→ Les modalités de contrat

Certains fournisseurs d'électricité verte sont prêts à négocier la durée du contrat et la variabilité du tarif, et ce, à l'instar des hypothèques que les institutions financières offrent à des taux fixes ou variables. Certains fournisseurs évalueront également les avantages environnementaux de votre achat.

→ Le choix parmi la concurrence

Il s'agit fondamentalement d'un processus d'approvisionnement qui ressemble à n'importe quel autre. Il est possible

de demander des soumissions à divers fournisseurs et même de recourir à un processus officiel d'appel d'offres. Dans la mesure du possible, il est préférable de négocier avec plusieurs fournisseurs.

6. En faire part aux intéressés

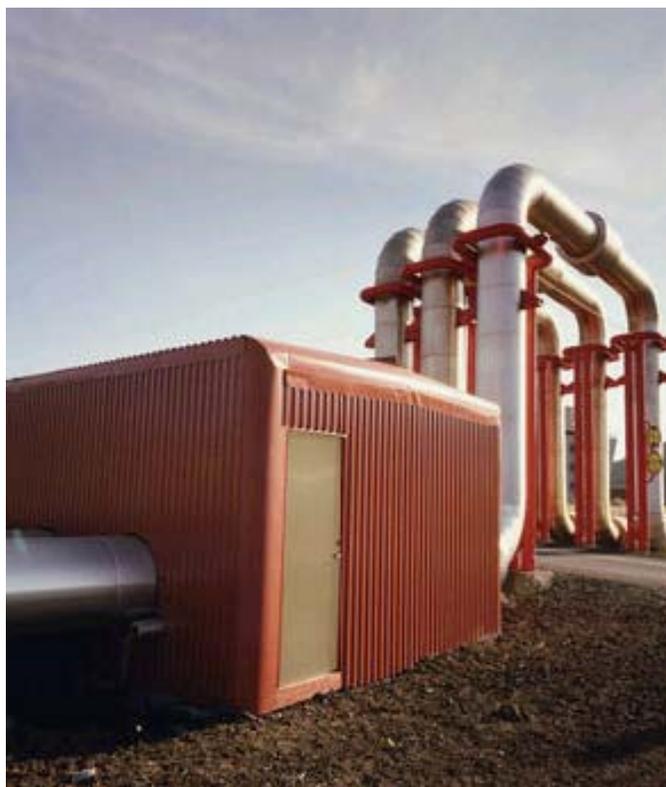
En dernier lieu, il faut être fier d'avoir décidé d'acheter de l'électricité verte et diffuser la nouvelle à l'interne. Il est même avantageux pour l'organisme ou la société, en matière de commercialisation ou de relations publiques, d'annoncer cette décision d'achat dans son site Web et ses communiqués de presse et au cours d'allocutions. Au Canada, inscrivez vos projets de réduction d'émissions à un registre (p. ex., les réductions d'émissions de GES peuvent être consignées dans le registre international des GES de la CSA, <www.ghgregistries.ca>; les projets de réduction des émissions de NO_x et de SO₂ peuvent être inscrits au Registre d'échange des droits d'émission du ministère de l'Environnement de l'Ontario, <www.ene.gov.on.ca/envision/air/etr/index.htm>). Aux États-Unis, l'électricité verte et les CER ont une incidence sur la comptabilisation des émissions indirectes associées à l'électricité dans les inventaires d'émissions de GES (p. ex., le programme Climate Leaders de l'EPA <www.epa.gov/climateleaders>).



OÙ PEUT-ON OBTENIR PLUS D'INFORMATION?

Pour en savoir davantage sur l'électricité verte, visitez les sites suivants :

- Environmental Protection Agency des États-Unis <www.epa.gov/greenpower/pdf/purchasing_guide_for_web.pdf> — Offre un guide d'achat concernant l'électricité verte.
- Green Power Partnership de l'EPA <www.epa.gov/greenpower/> — Aide les organisations qui veulent acheter de l'électricité verte aux États-Unis
- Federal Energy Management Program du département de l'Énergie des États-Unis offre deux pages Web, l'une sur les énergies renouvelables, à l'adresse <www.eere.energy.gov/femp/technologies/renewable_energy.cfm>, et l'autre sur l'achat d'énergie renouvelable, à l'adresse <www.eere.energy.gov/femp/technologies/renewable_purchasepower.cfm>.
- Ressources naturelles Canada <www2.nrcan.gc.ca/es/erb/erb/francais/view.asp?x=68> — Offre des liens avec divers programmes canadiens.
- Environnement Canada <www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/Green_Power-WS2AF56668-1_En.htm> — Explique ce qu'est l'énergie verte; le programme Choix environnemental est un organisme de certification et une source d'information.



100%



Qu'est-ce que le Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord?

La Commission de coopération environnementale (CCE) a lancé le Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (NAGPI selon l'acronyme anglais) afin d'harmoniser les normes et pratiques nord-américaines visant les produits écologiques. Le Projet est exécuté en collaboration avec des organisations des secteurs public et privé et des organismes sans but lucratif et vise à harmoniser les normes et caractéristiques écologiques utilisées partout en Amérique du Nord. Le Projet est un « réseau de réseaux », ce qui permet d'obtenir rapidement de l'information, de faciliter la conclusion d'ententes et de faire connaître les choix consensuels à de grands groupes d'acheteurs écologiques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Projet, prière de consulter le site <www.cec.org/nagpi>.

La CCE est une organisation internationale créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La CCE a pour mandat de se pencher sur les problèmes environnementaux à l'échelle du continent nord-américain, de contribuer à la prévention des différends commerciaux et environnementaux et de promouvoir l'application efficace des lois de l'environnement. L'ANACDE complète les dispositions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain. Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de consulter le site <www.cec.org>.